

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 16 juillet 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019**

**2019 DASES 148** Budget Participatif : Subventions d'investissement (1 007 900 €) et conventions non renouvelables dans le cadre de l'appel à projets "Alimentation pour tous, l'alimentation et les cuisines en partage".

**Mme Dominique VERSINI, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2511-13, L 2511-14 ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L262-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le budget primitif de la Ville de Paris ;

Vu le règlement (CE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis ;

Vu la convention en date du 5 août 2018 passée entre la Région Ile-de-France et la Ville de Paris autorisant la Ville de Paris à attribuer des aides notamment sur le fondement du régime d'aide « aide aux projets à utilité sociale » et sur le fondement du régime d'aide « soutien à l'entrepreneuriat et au développement des TPE-PME » ;

Vu le règlement d'intervention pour l'aide aux projets à utilité sociale adopté par le Conseil Régional d'Ile-de-France dans sa délibération n° CR 2017-14 en date du 6 juillet 2017 ;

Vu le règlement d'intervention pour la politique de soutien à l'entrepreneuriat et au développement des TPE- PME adopté par le Conseil Régional d'Ile-de-France dans sa délibération n° CR 2017-14 en date du 6 juillet 2017 ;

Vu la Stratégie de Paris pour une alimentation durable adoptée par délibération 2018 DEVE 23 du Conseil de Paris des 2, 3 et 4 mai 2018 ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019, par lequel Madame la Maire de Paris, propose d'accorder une subvention d'investissement à vingt-cinq associations lauréates de l'appel à projets « Alimentation pour tous, l'alimentation et les cuisines en partage » ;

Vu l'avis du Conseil du 10ème arrondissement en date du 24 juin 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 11ème arrondissement en date du 25 juin 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 13ème arrondissement en date du 24 juin 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 14ème arrondissement en date du 24 juin 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 15ème arrondissement en date du 24 juin 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 18ème arrondissement en date du 24 juin 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 19ème arrondissement en date du 25 juin 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 20ème arrondissement en date du 25 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4e commission,

Délibère :

Article 1 : Il est attribué une subvention d'investissement de 7600€, au titre de 2019, au bénéfice de l'association « 13 Avenir », dont le siège social est situé 39, rue du Chevaleret 75013 Paris (n° SIMPA 188600 et n° de dossier 2019\_07697) pour la création d'une cafétéria proposant des plats cuisinés à partir d'invendus et des ateliers de sensibilisation au gaspillage alimentaire à destination des personnes en situation de précarité ;

Il est attribué une subvention d'investissement de 9600€, au titre de 2019, au bénéfice de l'association « Autremonde », dont le siège social est situé 30, rue de la Mare 75020 Paris (n° SIMPA 8563 et n° de dossier 2019\_07649) pour l'organisation d'ateliers culinaires et la mise à disposition de cuisines partagées à destination des familles hébergées à l'hôtel ;

Il est attribué une subvention d'investissement de 3700€, au titre de 2019, au bénéfice de l'association « Basiliade », dont le siège social est situé 12, rue Béranger 75003 Paris (n° SIMPA 19835 et n° de dossier 2019\_07705) pour des activités de distribution alimentaire et de mise à disposition de cuisines à destination des familles hébergées à l'hôtel ;

Il est attribué une subvention d'investissement de 61 000€, au titre de 2019, au bénéfice de l'établissement public « Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris », dont le siège social est situé au 5, boulevard Diderot 75012 Paris (n° SIMPA 190343 et n° de dossier 2019\_07692) pour la création d'une épicerie solidaire à destination de toute personne en situation de précarité ;

Il est attribué une subvention d'investissement de 22 500€, au titre de 2019, au bénéfice de l'association « Démocratie Locale et Participative du 15 ème », dont le siège social est situé 22, rue de la Saïda 75015 Paris (n° SIMPA 17640 et n° de dossier 2019\_07713) pour la mise à disposition de cuisines partagées à destination des familles à la rue et la réalisation d'animations de quartier autour de l'alimentation ;

Il est attribué une subvention d'investissement de 11 000€, au titre de 2019, au bénéfice de l'association « Emmaüs Solidarité CHRS Lancry », dont le siège social est situé 32 rue des Bourdonnais 75001 Paris, (n° SIMPA 24921 et n° de dossier 2019\_07714) pour la mise en place d'ateliers de cuisine avec des résidents du CHRS Lancry et des personnes accompagnées par la maraude Paris Nord ;

Il est attribué une subvention d'investissement de 18 000€, au titre de 2019, au bénéfice de l'association « Emmaüs Solidarité CHU Jourdan », dont le siège social est situé 32, rue des Bourdonnais 75 001 PARIS (n° SIMPA 24921 et n° de dossier 2019\_07717) pour la mise à disposition de cuisines partagées, la création d'une plateforme alimentaire de redistribution des invendus et l'organisation d'ateliers culinaires ;

Il est attribué une subvention d'investissement de 19 000€, au titre de 2019, au bénéfice de l'association « Ernest Circuit Court Solidarité », dont le siège social est situé 2, cité de l'Ermitage 75020 Paris (n° SIMPA 181514 et n° de dossier 2019\_07719) pour la mise en œuvre de programmes d'aide alimentaire locaux à destination des personnes en situation de précarité ;

Il est attribué une subvention d'investissement de 20 000€, au titre de 2019, au bénéfice de l'association « La Marmite Anti-Gaspille », dont le siège social est situé 10 avenue de la porte de Vanves 75014 Paris (n° SIMPA 189835 et n° de dossier 2019\_07735) pour des ateliers culinaires anti-gaspillage et la mise à disposition de cuisines à destination des familles hébergées à l'hôtel ;

Il est attribué une subvention d'investissement de 89 000€, au titre de 2019, au bénéfice de l'association « Fondation Armée du Salut Palais de la Femme », dont le siège social est situé 60, rue des Frères Flavien 75 020 PARIS (n° SIMPA 180983 et n° de dossier 2019\_07693) pour la mise à disposition de cuisines partagées à destination des familles hébergées à l'hôtel ;

Il est attribué une subvention d'investissement de 11 000€, au titre de 2019, au bénéfice de l'association « Les Hauts de Belleville », dont le siège social est situé 43, rue du Borrégo 75020 Paris (n° SIMPA 20675 et n° de dossier 2019\_07741) pour des ateliers de cuisine collective ;

Il est attribué une subvention d'investissement de 25 300€, au titre de 2019, au bénéfice de l'association « Les Hôtels Solidaires », dont le siège social est situé 174, rue de Vaugirard 75015 Paris (n° SIMPA 190872 et n° de dossier 2019\_07554) pour la récupération et la redistribution de denrées et de produits d'hygiène des hôtels parisiens ;

Il est attribué une subvention d'investissement de 101 000€, au titre de 2019, au bénéfice de l'association « Les Restaurants du Cœur – Relais du Cœur de Paris », dont le siège social est situé 4, cité d'Hauteville 75010 Paris (n° SIMPA 20815 et n° de dossier 2019\_07684) pour le développement de son activité ramasse et transformation d'invendus permettant la confection de repas distribués par l'association ;

Il est attribué une subvention d'investissement de 4200€, au titre de 2019, au bénéfice de l'association « Solidarité Roquette », dont le siège social est situé 47, rue de la Roquette 75011 Paris (n° SIMPA 17036 et n° de dossier 2019\_07552) pour l'organisation d'ateliers culinaires et la mise à disposition de cuisines partagées à destination des familles hébergées à l'hôtel ;

Il est attribué une subvention d'investissement de 20 000€, au titre de 2019, au bénéfice de l'association « Les Pieds sur la Table » dont le siège social est situé 1 rue Frédéric Lemaître, 75020 Paris (n° SIMPA 143723 et n° de dossier 2019\_07742) pour le développement d'une cantine associative ;

Il est attribué une subvention d'investissement de 15 000€, au titre de 2019, au bénéfice de l'association « Café associatif Pernety » dont le siège social est situé au 8 rue Sainte Léonie, 75014 Paris

(n° SIMPA 18065 et n° de dossier 2019\_07707) pour le développement du café restaurant solidaire Moulin à Café ;

Il est attribué une subvention d'investissement de 50 000€, au titre de 2019, au bénéfice de l'association « Emmaüs Défi » dont le siège social est situé au 6 rue archereau, 75019 Paris (n° SIMPA 67261 et n° de dossier 2019\_07680) pour le développement d'une activité de restauration solidaire et circulaire;

Il est attribué une subvention d'investissement de 10 000€, au titre de 2019, au bénéfice de l'association « Le Danube Palace » dont le siège social est situé au 4 rue de la solidarité, 75019 Paris (n° SIMPA 14187 et n° de dossier 2019\_07736) pour le développement d'actions de récupération d'invendus alimentaires ;

Il est attribué une subvention d'investissement de 30 000€, au titre de 2019, au bénéfice de l'organisme « Mamie Foodie » dont le siège social est situé 21 rue Rome 75008 Paris (n° SIMPA 192606 et n° de dossier 2019\_07782) pour l'ouverture d'un restaurant d'inclusion des seniors ;

Il est attribué une subvention d'investissement de 200 000€, au titre de 2019, au bénéfice de l'organisme « NEAG 3 » dont le siège social est situé 43-45 avenue de Clichy, 75017 Paris (n° SIMPA 192910 et n° de dossier 2019\_08024) pour l'ouverture d'un supermarché d'invendus alimentaires ;

Il est attribué une subvention d'investissement de 30 000€, au titre de 2019, au bénéfice de l'organisme « Demain » dont le siège social est situé 120 rue des Pyrénées 75020 Paris (n° SIMPA 193128 et n° de dossier 2019\_08883) pour l'ouverture d'un lieu de vente et de sensibilisation à l'alimentation durable ;

Il est attribué une subvention d'investissement de 25 000€, au titre de 2019, au bénéfice de l'association « ALINEAS - Agence Locale d'Initiatives Nouvelles pour une Économie Autre et Solidaire-- Association laïque d'initiatives nouvelles pour une éducation active » dont le siège social est situé au 1 rue du Canada 75018 Paris (n° SIMPA 107141 et n° de dossier 2019\_07635) pour l'ouverture d'un lieu de vente et de sensibilisation à l'alimentation durable ;

Il est attribué une subvention d'investissement de 200 000€, au titre de 2019, au bénéfice de l'organisme « Les Grains de Sel » dont le siège social est situé 44 rue Diderot 94300 Vincennes (n° SIMPA 192510 et n° de dossier 2019\_08901) pour l'ouverture d'une coopérative alimentaire de consommateurs ;

Il est attribué une subvention d'investissement de 10 000€, au titre de 2019, au bénéfice de l'association « Altrimenti » dont le siège social est situé au 11 avenue Faidherbe, 93310 Le Pré Saint Gervais (n° SIMPA 188522 et n° de dossier 2019\_07645) pour le développement d'actions de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire ;

Il est attribué une subvention d'investissement de 15 000€, au titre de 2019, au bénéfice de l'association « Vergers Urbains » dont le siège social est situé 14 boulevard La Chapelle, boîte 97, 75018 Paris (n° SIMPA 172261 et n° de dossier 2019\_07918) pour l'ouverture d'une cuisine associative ;

Article 2 : le versement des subventions mentionnées à l'article 1 est subordonné à la conclusion, avec les bénéficiaires , de conventions d'investissement, présentées en annexe 1 du présent délibéré que la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, , est autorisée à signer ;

Article 3 : les dépenses correspondantes sont imputées au budget d'investissement de la Ville de Paris, budget participatif 2017, pour les exercices 2019 et suivants, sous réserve de la décision de financement, conformément au tableau ci-dessous :

Code couleur :

- AXE 1 (DASES)
- AXE 2 (DAE)

<b>Chapitre 900– Rubrique P0382</b>			
<b>Organismes bénéficiaire</b>	<b>Intitulé du projet</b>	<b>Montant du financement</b>	<b>Nature comptable</b>
<b>AXE 1 (DASES) 402 900€</b>			
13 Avenir	Création d'une cafétéria proposant des plats cuisinés à partir d'invendus et des ateliers de sensibilisation au gaspillage alimentaire à destination des personnes en situation de précarité	7 600 €	20421
Autremonde	Organisation d'ateliers culinaires et la mise à disposition de cuisines partagées	9 600 €	20421
Basiliade	Distribution alimentaire et mise à disposition de cuisines à destination des familles hébergées à l'hôtel	3700 €	20422
Démocratie Locale et Participative du 15ème	Mise à disposition de cuisines partagées à destination des familles à la rue et la réalisation d'animations de quartier autour de l'alimentation	22 500 €	20421
Emmaüs Solidarité CHRS Lancry	Organisation d'ateliers de cuisine avec des résidents du CHRS Lancry et des personnes accompagnées par la maraude Paris Nord	11 000 €	20421
Emmaüs Solidarité CHU Jourdan	Mise à disposition de cuisines partagées pour les familles hébergées à l'hôtel, la création d'une plateforme alimentaire de redistribution des invendus et l'organisation d'ateliers culinaires	18 000 €	20421
Ernest Circuit Court Solidarité	Mise en œuvre de programmes d'aide alimentaire locaux à destination des personnes en situation de précarité	19 000 €	20421

La Marmite Anti-Gaspille	Ateliers culinaires anti-gaspillage et cuisines partagées	20 000€	20421
Les Hauts de Belleville	Organisation d'activités de cuisine collective	11 000 €	20421
Les Hôtels Solidaires	Récupération et la redistribution de denrées et de produits d'hygiène des hôtels parisiens Développement d'actions en matière de solidarité alimentaire et de lutte contre le gaspillage alimentaire	25 300 €	20421
Les Restaurants du Cœur – Les Relais du Cœur de Paris	Développement de l'activité ramasse et transformation d'invendus	101 000 €	20422
Fondation Armée du Salut Palais de la Femme	Mise à disposition de cuisines partagées à destination des familles hébergées à l'hôtel	89 000 €	20421
Solidarité Roquette	Organisation d'ateliers de cuisine et mise à disposition de cuisines partagées à destination des familles hébergées à l'hôtel	4 200 €	20421
Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris	Création d'une épicerie solidaire à destination de toute personne en situation de précarité	61 000 €	20415321
<b>TOTAL</b>	<b>Développement d'actions de cuisines partagées</b>	<b>402 900 €</b>	
<b>AXE 2 (DAE) 605 000€</b>			
Agence Locale d'Initiatives Nouvelles pour une Economie Autre et Solidaire	Développement d'actions en matière de solidarité alimentaire et de lutte contre le gaspillage alimentaire	25 000 €	20421
Altrimenti	Développement d'actions en matière de solidarité alimentaire et de lutte contre le gaspillage alimentaire	10 000 €	20421
Café associatif Pernety	Développement d'actions en matière de solidarité alimentaire et de lutte contre	15 000 €	20421

	le gaspillage alimentaire		
Emmaüs Défi	Développement d'actions en matière de solidarité alimentaire et de lutte contre le gaspillage alimentaire	50 000 €	20421
Le Danube Palace	Développement d'actions en matière de solidarité alimentaire et de lutte contre le gaspillage alimentaire	10 000 €	20421
Les Pieds sur la Table	Développement d'actions en matière de solidarité alimentaire et de lutte contre le gaspillage alimentaire	20 000 €	20421
Vergers Urbains	Développement d'actions en matière de solidarité alimentaire et de lutte contre le gaspillage alimentaire	15 000 €	20421
NEAG 3	Développement d'actions en matière de solidarité alimentaire et de lutte contre le gaspillage alimentaire	200 000 €	20421
Mamie Foodie	Développement d'actions en matière de solidarité alimentaire et de lutte contre le gaspillage alimentaire	30 000 €	20422
Demain	Développement d'actions en matière de solidarité alimentaire et de lutte contre le gaspillage alimentaire	30 000 €	20421
Les Grains de Sel	Développement d'actions en matière de solidarité alimentaire et de lutte contre le gaspillage alimentaire	200 000 €	20422
<b>TOTAL</b>	<b>Développement d'actions en matière de solidarité alimentaire et de lutte contre le gaspillage alimentaire</b>	<b>605 000 €</b>	

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO